

Annexe 3 : Consultation de la liste des postes vacants

La liste des postes vacants, publiée sur SIAM, est indicative et non exhaustive. S'ajoutent tous les postes qui se libèrent en cours du mouvement ; la liste sera réactualisée régulièrement.

La liste des postes est consultable sur l'application internet SIAM intra via i-Prof **du lundi 12 mars 2018 au vendredi 30 mars 2018 inclus (12h).**

Pour y accéder, se référer à l'annexe 4 sur la procédure à suivre.

Une fois connecté, vous pourrez sélectionner jusqu'à 3 requêtes simultanées :

- par circonscription (une par une, ou toutes)
- par nature des supports (adjoints, directeurs, etc...)
- l'affichage des supports (postes vacants, postes susceptibles d'être vacants, tous les postes)

La liste des postes comprend tous les postes d'enseignants du 1^{er} degré du Jura dans les écoles et les établissements, ouverts au mouvement de mars 2018 :

* **Les postes vacants figurent dans la colonne nb.V** (retraite, exeat, création d'un poste par arrêté de carte scolaire, libération d'un poste en application des règles de perte de poste...)

Les enseignants concernés par une mesure de carte scolaire se reporteront à l'annexe 2 (barème) pour toutes informations complémentaires.

* **Tous les autres postes d'une école sont considérés comme susceptibles d'être vacants** et figurent sous la rubrique nb.SV.

* **Les postes supprimés figurent sous la rubrique nb.S**

* **Les postes bloqués figurent sous la rubrique nb.B** (postes spécialisés réservés candidats libre CAPPEI 2017-2018, postes à titre définitif enseignants stagiaires CAPPEI 2017-2018, postes à titre définitif enseignants admissibles CAFIPEMF 2017-2018, postes à titre définitif enseignants stagiaires 2ⁿ degré,...)

* Les postes fractionnés apparaissent avec une mention TPD dans la rubrique doubl. Frac (voir annexe 4 pour l'explication sur la saisie des vœux de ces postes).